



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110147

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

***Direction du Développement Social Urbain. Insertion.
Chantier Saint Jean. Autorisation. Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le chantier d'insertion St Jean fonctionne depuis 2003. Il est confié à l'association Insert'net et concerne à l'année 17 personnes non domiciliées.

Ce dispositif a fait la preuve de l'alliance pertinente de la remobilisation sociale au profit de la plus value environnementale.

Toutes les personnes bénéficient d'un accompagnement social autour de leurs difficultés d'insertion tout au long du chantier.

Sur le plan technique les 3 missions qui sont confiées à ce dispositif d'insertion sont :

- le chantier traditionnel de maintenance en propreté du secteur Bordeaux sud, notamment sur les espaces verts et les places publiques (André Meunier, Dormoy, Buisson, parvis gare, ...)
- la maintenance propreté sur le Parc des Sports St Michel et les quais jusqu'aux Quinconces
- la maintenance propreté, le désherbage et le détaguage des gares TER de Gironde

Le montage global de l'action repose sur les financements suivants :

Etat :	233 777 €
SNCF+ Conseil régional :	76 156 €
Conseil général :	29 640 €
Ville :	116 000 €

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de 116 000 € à l'association Insert'net,

- à signer l'avenant correspondant.

Cette somme sera prélevée sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011 fonction 523 compte 6574.



MAIRIE DE BORDEAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire



MAIRIE DE BORDEAUX

Avenant n°8 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action

« CHANTIER INSERTION ST JEAN »

Entre la Ville de Bordeaux et l'association INSERT'NET

« Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal en date du 28.03.2011, reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

L'association Insert'net, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Maurice CHESNAIS, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la ville de Bordeaux à l'association Insert'net, en vue de concourir au financement de l'action « Chantier Insertion St Jean ».

ARTICLE 2 : Aide de la Ville

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de **116 000 €**.

ARTICLE 3 : - MODE DE REGLEMENT -

Pour l'année 2011, la subvention de la Ville de Bordeaux dédiée à la réalisation de l'activité retenue, s'élèvera à **116 000 €**.

Elle sera versée après signature de cet avenant, et sera créditée au compte de l'association n°21029558606/88 Etablissement Crédit Coopératif Bordeaux.



MAIRIE DE BORDEAUX

ARTICLE 4 : Durée

Le présent avenant est conclu pour l'année 2011.

ARTICLE 5 : Evaluation de l'activité

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

- un bilan qualitatif de l'action comprenant le nombre de bénéficiaires du projet et les solutions individuelles d'insertion sociale et professionnelle mises en œuvre.
- un bilan comptable relatif à l'activité

ARTICLE 6 : Résiliation de la convention

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- pour l'association Insert'net
Parc d'activité des Lacs, Bât 31,
22 rue St Exupéry, 33 290 Blanquefort

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET
Adjointe au Maire